

fortes dépenses qu'il peut rester à faire, je me demande si l'honorable ministre des Transports répondrait à la question que lui a posée le député de Vancouver-Est, à savoir si toute cette question sera déférée au cours de la présente session au comité des comptes publics afin d'y faire l'objet d'une étude approfondie, dans l'intérêt des contribuables du Canada?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, il est très facile de répondre à cette question. Étant député depuis déjà fort longtemps, l'honorable député sait que les questions qui sont déférées au comité des comptes publics sont choisies par les membres de ce comité.

M. Argue: Monsieur le président, dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que le gouvernement ne s'oppose pas à ce que le comité des comptes publics fasse une enquête approfondie de l'ensemble des dépenses relatives à la voie maritime? Je dois dire, avant que l'honorable ministre réponde à ma question, que ce qu'il a dit est exact au point de vue technique. Je siége ici depuis assez longtemps pour savoir aussi bien que tout le monde que les comités de la Chambre étudient d'habitude les questions que le gouvernement désire qu'ils étudient.

L'hon. M. Hees: J'ignore comment l'honorable député et ses collègues conduiraient la barque s'il leur arrivait de former un gouvernement; j'ignore s'ils imposeraient aux comités les questions à étudier ou à ne pas étudier. J'imagine que, si l'honorable député et son parti devaient un jour former un gouvernement, ils diraient aux comités quoi faire ou ne pas faire. Ce n'est pas notre façon de concevoir l'exécution des travaux de cette Chambre.

Je dirai à l'honorable député que le député de Vancouver-Est m'a très généreusement félicité, ainsi que mon ministère et l'Administration de la voie maritime, de la rapidité avec laquelle nous avons répondu aux questions inscrites au *Feuilleton*, dont plusieurs ont été inscrites au cours de la présente session.

Il y a eu des questions très longues et compliquées auxquelles nous avons répondu très rapidement. Il a eu l'extrême amabilité de dire qu'il appréciait la chose à sa valeur. C'est un exemple de notre attitude à l'égard de toute la question. Si un député a une question à poser au sujet des opérations passées ou présentes de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, il n'a qu'à inscrire une question au *Feuilleton* et nous y répondrons rapidement et au meilleur de notre connaissance. J'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées cet après-midi dans un débat libre et sans restriction. J'essaierai toujours de répondre aux questions

qui me seront posées. Nous n'avons absolument rien à cacher au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent. Si l'honorable député a connaissance de quelques tractations infâmes, s'il est au courant d'actes de fourberie ou de malversations qui se commettraient derrière la scène, je lui serais reconnaissant de me les signaler immédiatement et je ferai faire enquête. S'il veut prononcer un discours sur le sujet, je m'en réjouirai. Je le répète, nous n'avons rien à cacher. Le travail de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est sujet à l'inspection de l'honorable député, comme à celle de tout autre membre de la Chambre.

M. Argue: Monsieur le président, quand le ministre demande que des questions soient inscrites au *Feuilleton* pour qu'il y réponde cela ne satisfait guère à la proposition qui a été faite, celle d'une enquête approfondie par un comité de la Chambre. Si c'était là l'attitude générale du gouvernement, c'est évidemment ce qu'on aurait pu faire au sujet de l'Imprimerie l'an dernier. Pour ce qui est des questions dont le gouvernement saisit les comités de la Chambre, il est de pratique très courante que les rapports soient soumis à ces comités. Le ministre du Commerce a l'habitude depuis bien des années de soumettre au comité de l'agriculture le rapport annuel de la Commission canadienne du blé. Il est aussi souhaitable, de fait il est même plus que souhaitable, que toute la question des rapports et de la gestion de l'Administration de la voie maritime, surtout à la lumière des accusations portées par les membres de la Chambre du côté du gouvernement, soit soumise au cours de la présente session au comité des comptes publics.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je me contenterai de répondre une fois de plus que si le comité des comptes publics décide qu'il aimerait interroger les membres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, je collaborerai entièrement avec lui en tant que ministre en cause.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant que la résolution soit adoptée, j'aurais une question à poser au ministre. Comme j'ai été absent la plupart du temps, aujourd'hui, je m'excuse auprès du ministre si cette question a été posée et qu'il y a répondu durant mon absence. Le ministre est comptable de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent depuis près de vingt mois, ce qui représente bien la plus grande partie de deux années. Pour certains d'entre nous, deux années plutôt longues. Je n'ai qu'une simple question à poser et la voici. Par suite de la période durant laquelle le ministre a été en relations suivies avec l'Administration de la voie maritime, a-t-il personnellement la certitude, avant que nous